

## CCAS de GISORS

Eure

### FINANCES

# BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

## ANNEXE AU RAPPORT DE PRESENTATION

### APERCU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

#### La Zone euro

Dans la zone euro, la dynamique ralentit en 2018. Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents.

Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Depuis le début de l'année, l'inflation a fortement accéléré. Elle atteint désormais 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et sur la croissance.

La croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017, à 1,9 % en 2018 puis à 1,3 en 2019.

Consciente de l'accumulation d'incertitudes, la BCE pourrait donc retarder son calendrier de normalisation de la politique monétaire. Elle a annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

#### Les grandes tendances en France

La croissance française faiblit en 2018 (prévisions : +1,6%). L'affaiblissement de la consommation privée devrait être en partie contenu grâce aux mesures fiscales favorables aux ménages. La baisse du chômage (10,6 % en 2015 – 9,1 % fin 2017) conditionne la prudence des ménages en matière d'épargne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles

favorables à la création d'emplois. Depuis 2018, la baisse semble s'être enrayée (ralentissement de la croissance et réduction des emplois aidés).

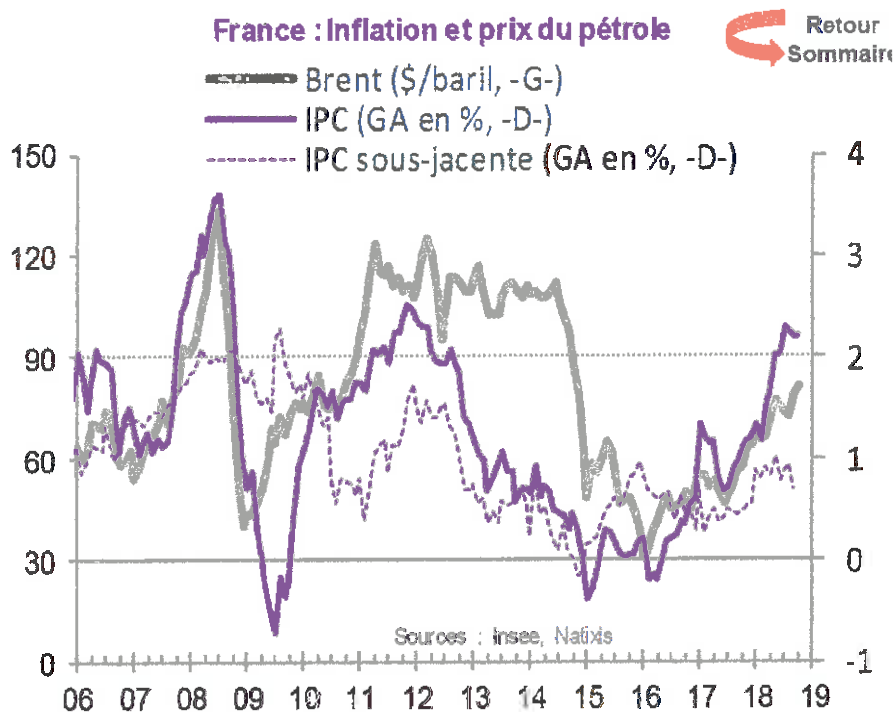
### Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3% en juillet. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,9% en 2018. L'inflation en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages. L'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale.

Les importantes baisses d'impôts sur le revenu et le patrimoine ont conduit à une nette progression du revenu disponible brut de sorte que le pouvoir d'achat des ménages a rebondi à +0,6%, profitant à l'épargne (14,3%) au détriment de la consommation (-0,1%). Cela a sans doute contribué au rebond de la consommation au troisième trimestre, qui est toutefois principalement dû à l'explosion des ventes de voitures neuves boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes de mesure des émissions polluantes.

Malgré le ralentissement du commerce international, le solde commercial français s'est redressé au troisième trimestre. Les exportations devraient accélérer au quatrième trimestre en raison des livraisons aéronautiques et navales attendues.



\*GA = Glissement Annuel

### Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Ces derniers bénéficient de taux d'intérêt des crédits au logement qui sont repartis à la baisse depuis février, atteignant 1,53 % en octobre, à peine plus élevés que le minimum de 1,5 % observé en décembre 2016.

La demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère depuis le début de l'année en lien avec la hausse des prix de l'immobilier, mais repart à la hausse en fin d'année en lien avec les importants achats de voitures neuves.

### Evolution des taux d'intérêt (%)

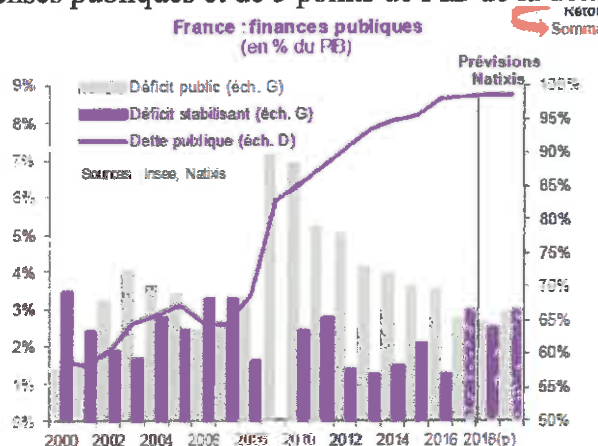
Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

### Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici à 2022 : la réduction de 2 point de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.



### Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (PLF 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,6	-2,8
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,2	-2,0
Etat	-3,4	-2,8	-3,1	-3,6
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Collectivités locales	0,1	0,0	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	0,6	0,8
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	98,7	98,6
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	45,0	44,2
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	54,6	54,0

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1 point)

Sources : PLF 2019, Natixis.

### Les principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)

Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions

©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

### Contexte et finances locales

#### Modifications institutionnelles

Modifications institutionnelles	2018	2019
Nombre de communes nouvelles (au 01/01)	554	790*
Nombre de groupements à fiscalité propre <small>(hors Polynésie française dont métropoles (y.c. mét. de Lyon) (au 01/01))</small>	1 264 22	1 260 (e)
Groupements à fiscalité propre	Compétence GEMAPI	
Régions	Suppression de la DGF remplacée par une fraction de TVA	
Collectivités territoriales à statut particulier	Corse	Création de la collectivité à statut particulier « Ville de Paris », fusion de la commune et du département

\* connu au 4 janvier 2019

### Finances locales en 2018

## Finances locales 2018 (estimations)\*

Recettes de fonct.	226,6 Mds€, + 1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Mds€, + 0,9 %
Épargne brute	42,8 Mds€, + 2,8 %
Investissement	54,2 Mds€, + 7,0 %
Encours de dette	182,9 Mds€, + 0,5 %

### LES MISSIONS GENERALES D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les missions générales des CCAS sont régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Le CCAS est un établissement public administratif qui doit respecter trois principes :

- Intervention dans le domaine de l'action sociale
- Aide réservée aux habitants de la commune
- Attribution des aides de manière indifférenciée

**Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il est chargé de mettre en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population.**

*Les principaux enseignements de l'étude de l'institut national des études territoriales (INET) « Contingence des moyens financiers et progression de la demande sociale : quelles conséquences pour les CCAS/CIAS ? » (Septembre 2016) mettent en avant que les CCAS/CIAS interviennent dans un environnement complexe, en mouvement et sous tension. Conscients des enjeux de l'action sociale de proximité de demain, les acteurs interrogés ont souligné la difficulté à appréhender cette situation dans laquelle la contrainte budgétaire globale et la complexification de la demande sociale impliquent des évolutions dans leurs interventions.*

*Si les entretiens conduits ont permis de mettre en lumière les premières évolutions tant organisationnelles qu'opérationnelles, ils ont également souligné l'importance de l'action des CCAS/CIAS dans l'animation et la cohérence de l'intervention sociale au niveau communal et intercommunal. Il leur sera, évidemment, nécessaire d'opérer des mutations internes, voire de réorienter certains dispositifs, mais cette nécessité ne doit pas se faire au détriment des bénéficiaires. Les choix qui seront faits devront être éclairés, par une analyse précise des conséquences sur la population, en anticipant les effets pervers de long terme qu'ils pourront créer.*

*Elle ne doit pas non plus se faire au détriment des agents qui subissent, souvent, les conséquences des contraintes budgétaires. En ce sens, le renforcement des fonctions managériales doit intégrer les effets de ce nouveau cadre d'action sur les agents et les travailleurs sociaux.*

*C'est donc la capacité à évoluer, à s'adapter et à innover notamment en termes d'action sociale qui sera encore demain la force des CCAS/CIAS.*

*Dans cette perspective, le développement d'une action qui sera, de façon incontournable, plus partenariale, à travers des coopérations formelles et informelles, est apparu comme un instrument permettant de pallier certaines des difficultés engendrées par les évolutions de la demande sociale et les contraintes financières. Agir dans une logique de réseau peut permettre de garantir un niveau de prise en charge équivalent tout en renforçant la territorialisation de l'action des CCAS/CIAS.*

## LE CONTEXTE SOCIAL LOCAL

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (octobre 2018) portant sur la gestion du CCAS confirme les tendances locales suivantes relevées dans les diagnostics précédents :

### ○ Une population vieillissante

- La part des plus de 60 ans est passée de 24,2% en 2009 à 25,8% en 2014
- Le nombre des plus de 65 ans est estimé à 2000, des plus de 80 ans à un millier
- Au niveau départemental, les projections prévoient une hausse de 55% des plus de 60 ans et de plus de 150 % des 90 ans et plus d'ici 2030

### ○ Des situations de vulnérabilité

- La part des familles monoparentales est supérieure de 6% par rapport à la moyenne nationale
- La proportion des personnes non diplômées est plus importante qu'au niveau départemental
- Le taux de scolarisation après 18 ans est très bas par rapport au niveau national (35,5% contre 58,8%)
- Le taux de personnes bénéficiant du RSA est supérieur aux autres territoires
- Le taux d'allocataires isolés est de 37% contre 26% au niveau départemental
- Le nombre de ménages propriétaires est de 40% contre 64% au niveau départemental
- Le revenu médian est de 18.680 € contre 20.288 € à l'échelle départementale
- Le taux de pauvreté est de 12,5% contre 15,7% à l'échelle départementale
- Le taux de chômage est supérieur d'un point par rapport au département

Dans ce contexte et compte tenu des moyens mis à sa disposition, le CCAS doit maintenir ou renforcer son action afin de :

- **Faciliter les démarches et l'accès aux droits et aux soins pour tous : accueillir, informer, accompagner les démarches, soutenir le travail en réseau et le maillage partenarial**
- **Accompagner les enfants, soutenir les familles** : développer les actions de soutien à la parentalité et poursuivre le soutien éducatif
- **Soutenir les plus vulnérables** : les personnes en grande précarité, les personnes âgées & les personnes en situation de handicap
- Participer à la **prévention de la perte d'autonomie**
- **Favoriser le lien social** : les rencontres entre les générations et l'intégration

## ORIENTATIONS 2019

Compte tenu du contexte économique et social national et local, le besoin de soutien aux différents publics reste important voire augmente.

Le budget 2019 s'inscrit donc dans la continuité de ces services d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles en difficulté et de lutte contre l'exclusion...

Dans ce cadre, les budgets du CCAS de Gisors permettent :

Des services et structures qui s'adressent à tous les publics :

- Centre Social
- Logement

Des services et structures qui s'adressent à des publics spécifiques, en fragilité :

- Affaires Sociales
- Service d'Accompagnement Educatif qui s'adresse aux enfants et à leurs parents
- Pôle Seniors et Handicap qui réunit :
  - Le service Loisirs et Vie Sociale qui s'adresse aux personnes retraitées âgées de 65 ans et plus et aux personnes en situation de handicap
  - Les Résidences Autonomie réservées aux personnes retraitées âgées de 60 ans et plus
  - Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile des personnes retraitées, des personnes en situation de handicap et des personnes provisoirement immobilisées

Des projets, des dispositifs transversaux favorisant le lien social :

- Actions « intergénérationnelles »
- Le Réseau de bénévoles

### **Les principales orientations pour l'année 2019 :**

Au regard du contexte social l'ensemble des orientations fixées précédemment restent pertinentes. Les élus souhaitent que soit maintenue une attention particulière :

- à l'accès aux droits
- au soutien aux familles
- à la prévention de la perte d'autonomie
- à l'inclusion des personnes en situation de handicap
- au lien intergénérationnel

**La Ville a prévu pour 2019 la réhabilitation du Centre social qui ne sera plus occupé par les enfants en accueil périscolaire.**

## LES BUDGETS DU CCAS POUR 2019

Le CCAS de Gisors dispose annuellement d'un budget aux alentours de 2,5 M €.

La comptabilité du maintien à domicile est retracée dans un budget annexe, la comptabilité des autres services est retracée dans le budget principal. Un budget annexe « Résidences autonomie » est créé.

Le financement du CCAS est assuré comme suit :

- Ville : 44,38 %
- Location des résidences : 27,13 %
- Financeurs extérieurs : 20,06 %
- Usagers : 3,61 %
- Remboursement assurances et autre : 4,82 %

La structure des dépenses est la suivante :

- Charges de personnel : 58,05 %
- Charges de gestion : 37,06 %
- Secours d'urgence : 0,16 %
- Autres dépenses : 4,73 %

La subvention de la Ville s'est élevée à :

- 2014 : 1 321 646 €
- 2015 : 1 183 208 €
- 2016 : 1 016 400 €
- 2017 : 1 060 503 €
- 2018 : 1 086 951 €

En 2018, la subvention de la Ville est ventilée sur les services comme suit :

- Résidences personnes âgées : 24 %
- Administration générale : 22 %
- Maintien à domicile : 24 %
- Centre social : 10 %
- Loisirs et vie sociale : 8 %
- Affaires sociales et logement : 6 %
- Accompagnement éducatif : 6 %

### Les charges de personnel 2019

Evolution des Effectifs :

	Effectifs rémunérés au 1er janvier	Agents en disponibilité et Congé parental	Agents titulaires	Agents non titulaires	ETP	Variation n/n-1 SUR ETP en %	sur effectif
2015	70	4	42	28	61,6		
2016	72	4	44	28	62,5	1,46	2,86
2017	69	3	41	28	61,1	-2,24	-4,17
2018	65	5	43	22	56,5	-7,53	-5,80
2019	54	4	37	17	50,3	-10,97	-16,92



## Evolution des charges de personnel

Evolution des charges de personnel *- 2013/2018 - Ensemble des budgets CCAS						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Janvier	111 956,86	125 678,92	111 974,43	121 102,02 €	114 634,31 €	115 790,00 €
Février	105 377,00	115 672,00	111 316,11	114 076,23 €	125 453,39 €	118 347,35 €
Mars	106 234,40	134 475,60	121 229,44	114 410,31 €	115 024,44 €	116 167,03 €
Avril	99 887,57	124 735,93	115 084,75	113 730,80 €	116 219,19 €	117 436,25 €
Mai	121 847,50	124 751,44	118 830,48	115 709,85 €	118 677,15 €	128 975,31 €
Juin	125 995,53	141 960,89	139 944,12	127 434,17 €	128 135,04 €	130 714,47 €
Juillet	113 512,59	123 645,13	113 932,08	110 104,97 €	111 480,53 €	116 748,30 €
Août	114 801,30	117 079,26	112 009,72	111 625,92 €	118 384,63 €	113 367,25 €
Septembre	135 332,04	125 530,47	128 675,00	130 756,94 €	134 853,35 €	112 899,78 €
Octobre	106 706,55	108 457,62	111 609,21	101 830,38 €	113 745,23 €	111 521,38 €
Novembre	107 981,80	119 583,12	119 069,67	115 252,71 €	121 558,25 €	111 285,54 €
Décembre	120 157,10	128 691,35	121 100,11	120 864,38 €	118 746,31 €	134 746,43 €
	<b>1 369 650,40</b>	<b>1 490 282,78</b>	<b>1 424 175,12</b>	<b>1 396 897,63 €</b>	<b>1 437 207,86 €</b>	<b>1 425 399,09 €</b>
Evolution n-1		<b>8,81%</b>	<b>-4,44%</b>	<b>-1,92%</b>	<b>2,89%</b>	<b>-0,82%</b>

Pour 2019, les charges de personnel seront réparties comme suit :

Prévisions 2019 CCAS	
Administration Générale	151 980
Aff Sociales / Logement	93 870
Centre Social	111 876
Loisirs & Vie Sociale	51 680
Pôle Sénior	145 836
MAD	713 682
Service d'Accompagnement Educatif	106 860
RA	163 584
Remplacements	16 000
Chômage	3 400
Trésorier	600
<b>TOTAL</b>	<b>1 559 368</b>

**LES GRANDES MASSES DU BUDGET 2019 PAR RAPPORT AU BUDGET 2018 – (sur le budget principal)**

		BUDGET 2018	OBJECTIF BUDGET 2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	11 000	11 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 148	55 760
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 227 747	1 308 553
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	636 925	624 113
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000	1300
<b>TOTAL PREVISIONS DE RECETTES</b>		<b>45 500</b>	<b>45 500</b>
		<b>1 972320</b>	<b>2 046 226</b>

Ce budget sera scindé en un budget principal et un budget annexe « Résidences autonomie » pour 2019.

		BUDGET 2018	OBJECTIF BUDGET 2019
011	DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	1 014 630	1 020000
012	DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	808 438	810000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	240 650	250 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 475	5 700
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	45 500	0
<b>TOTAL PREVISIONS DE DEPENSES</b>		<b>2 114 693</b>	<b>2 085 700</b>

L'équilibre est assuré par la reprise des résultats antérieurs excédentaires. (Environ 40 000 €)

**Budget du Service Maintien A Domicile**

- Charges de personnel : 713 682 €
- Autres charges : 48 550 €

Les financements sont assurés par

- La tarification des services : 472 447 €
- La subvention d'équilibre : 289 785 €

**LES INVESTISSEMENTS**

Des mobiliers et équipements informatiques sont prévus pour les services et pour équiper une salle de repos pour les aides à domicile (12 700 € sur le budget annexe « Aide à domicile ») et 80 000 € sur le budget principal avec une part importante consacrée au Centre social et à l'équipement des résidences autonomie.

Des subventions d'équipement sont prévues pour le financement de ces équipements.